



[Association France Palestine Solidarité Nord - Pas de Calais](#)

## Message « Parrains » n°1 - 2 juillet 2013

### **Lettre n°1 aux parrains du Nord-Pas de Calais des prisonniers palestiniens**

**Par Jean-François Larosière  
Président de l'AFPS Nord-Pas de Calais**

Cette lettre appelée à paraître régulièrement est destinée aux parrains du Nord-Pas de Calais des prisonniers palestiniens. Elle se veut un lien d'information sur la situation comme les combats des prisonniers palestiniens qui sont actuellement de l'ordre de 4800 dans les geôles de l'occupant israélien. Elle se veut aussi un lieu d'échange : vos messages, vos expériences de réponses de filleuls, vos interrogations sont précieuses et permettent de mieux organiser la solidarité concrète avec ces victimes de l'oppression israélienne. Elle fait part des principales initiatives politiques prises dans la région en soutien aux prisonniers. Vos réactions, vos messages, seront adressés à : [contact@nord-palestine.org](mailto:contact@nord-palestine.org) avec comme références « *parrains prisonniers* ».

Le parrainage de prisonniers palestiniens est lancé il y a un an, lors de sa venue dans la Région Nord-Pas de Calais après sa libération, par Salah Hamouri, jeune franco-palestinien enfermé bien qu'innocent. Il contribue à l'organisation de cette vaste entreprise de solidarité avec les prisonniers. Le nombre de parrains dépasse le nombre de 70 dans la région. La plupart ne sont pas adhérents de l'Association France Palestine Solidarité. Ce mouvement constitue une force qui a attiré l'attention de nos interlocuteurs internationaux et palestiniens, dont d'anciens prisonniers, lors de récentes délégations à Bruxelles et Liège. Une interview sur une chaîne iraquienne a été réalisée sur le sujet.

L'actualité des prisonniers palestiniens reste une actualité tragique : face à la répression, le mépris du droit, les engagements bafoués, les prisonniers sont régulièrement contraints à l'action et notamment aux grèves de la faim. Vous pouvez prendre connaissance de cette actualité des luttes sur le site de l'AFPS Nord-Pas de Calais [www.nord-palestine.org](http://www.nord-palestine.org) ou sur le site national [www.france-palestine.org](http://www.france-palestine.org). Actuellement, plusieurs Palestiniens de nationalité jordanienne mènent

une grève de la faim au péril de leur vie. Les courriers sont à multiplier auprès du Ministre Français des affaires étrangères Laurent Fabius afin qu'il interpelle les autorités israéliennes.

Rassemblements, manifestations sont nécessaires quand les circonstances l'exigent. En avril dernier Mahmoud Sarsak, ancien champion de football, libéré en juillet 2012, après une grève de la faim de plusieurs mois et des années d'emprisonnement était parmi nous. Il a indiqué l'importance du mouvement de solidarité internationale, comme Salah Hamouri avait pu le faire il y a un an. Les réceptions et tournois de foot avec lui ont eu un grand retentissement à Dunkerque, Villeneuve d'Ascq et Douai.

**C'est dans cette dernière ville et son arrondissement, dont les deux députés parrainent des élus prisonniers, que se tiendra en novembre prochain un ensemble de réunions sur la détention administrative des Palestiniens qui permet à l'occupant de détenir de 6 mois en 6 mois, sans jugement les victimes de l'arbitraire. La capitale judiciaire régionale est appelée à être capitale de justice et de droit. Un droit pour les peuples. Cette réunion se prépare dans un large cadre unitaire qui est celui de la Plate-forme des ONG françaises pour la Palestine [www.plateforme-palestine.org](http://www.plateforme-palestine.org)**

## **La détention administrative : Un déni du droit**

AFPS Nord-Pas de Calais

Lille le 12 juin 2013

Dans le Douaisis, la préparation d'une rencontre, mi-novembre 2013, **sur la détention administrative que l'armée d'occupation israélienne impose à nombre de Palestiniens** est en cours.

La détention administrative est une procédure qui permet à cette armée de détenir une personne pour une période de six mois maximum, renouvelable de manière indéfinie, *sans inculpation ni procès*. Il s'agit d'un des outils de répression de l'occupant contre le peuple palestinien et vis-à-vis notamment de militants politiques, d'artistes ou de sportifs engagés. *Depuis le début de l'année 2012, les prisons israéliennes comptent en moyenne chaque mois plus de 280 détenus administratifs. Près de 5000 Palestiniens croupissent actuellement dans les prisons israéliennes.*

Dans le cadre de son combat pour la libération des prisonniers palestiniens, l'AFPS Nord-Pas de Calais, avec plusieurs partenaires : LDH, MRAP, Amnesty International... dans le cadre de la Plate-forme des ONG françaises pour la Palestine, prépare cette rencontre qui se tiendra Douai et Auby. Le Douaisis s'est tout particulièrement mobilisé pour la libération de Salah Hamouri reçu dans les Hôtels de Ville d'Auby et de Douai par les maires de ces villes. Les deux députés du Douaisis, Jean-Jacques Candelier et Marc Dolez, parrainent des élus palestiniens prisonniers politiques. La Ville

d'Auby s'engage dans le parrainage des prisonniers.

La capitale judiciaire du Nord-Pas de Calais est particulièrement mobilisée pour le soutien au combat des prisonniers palestiniens. Elle l'a encore prouvé en avril dernier lors de la rencontre avec le footballeur Mahmoud Sarsak sorti de prison par la mobilisation en Palestine et dans le monde.

**En novembre prochain c'est en terre de résistance et de lutte que se tiendra une rencontre conçue comme contribution pour en finir avec la détention administrative en Palestine occupée. Et faire en sorte que les autorités françaises et européennes s'engagent enfin dans une condamnation claire et nette de ce déni du droit.**

**Jean-Jacques CANDELIER**  
*Député du Nord*  
*(16<sup>ème</sup> Circonscription)*  
*Vice-président de la Commission de la*  
*Défense Nationale et des Forces Armées*

**QUESTION ECRITE n° 21347 publiée au JO le : 19/03/2013**

M. Jean-Jacques Candelier interroge M. le ministre des affaires étrangères sur l'action de la France en faveur de la libération de prisonniers palestiniens et du respect des engagements internationaux d'Israël. Le sort des prisonniers palestiniens occupe l'actualité : la mort le 23 février d'Arafat Djaradat, à la suite de dix jours d'interrogatoire par les services secrets israéliens, fait écho à la situation critique dans laquelle se trouvent quatre prisonniers en grève de la faim depuis plusieurs mois (dont un depuis plus de 200 jours). Libérés en octobre 2011 dans le cadre de l'accord avec le Hamas, Ayman Sharawna et Samer Issawi ont été arrêtés à nouveau grâce aux modifications des lois militaires permettant à l'armée israélienne, sous le moindre prétexte, de réincarcérer tout prisonnier libéré jusqu'à ce qu'il ait accompli la totalité de sa sentence originale. Jafar Azzedine et Tareq Qa'adan dénoncent pour leur part le système de détention administrative qui les maintient en prison sans preuve ni procès aussi longtemps que le souhaiteront les autorités israéliennes, en violation des conventions internationales ratifiées par Israël. Dans la réponse publiée au *Journal officiel* le 25 décembre 2012 à la question n° 12033, le Gouvernement indique que « la France suit avec attention la situation de l'ensemble des prisonniers palestiniens détenus en Israël », que « la France est particulièrement préoccupée par la détention de représentants politiques palestiniens, dont certains n'ont toujours pas fait l'objet d'un jugement » et que la « France a appelé à plusieurs reprises le gouvernement israélien à respecter ses engagements internationaux ». La détention des prisonniers doit être conforme aux obligations prévues par les conventions internationales, notamment dans le domaine du droit international et des droits de l'Homme. La détention administrative utilisée à des fins punitives viole les articles 42 et 78 de la IV<sup>e</sup> convention de Genève qui exigent que le placement en détention soit une mesure « absolument nécessaire » justifiée par d'« impérieuses raisons de sécurité ». Par ailleurs elle interdit à toute puissance occupante de transférer de force ou de

déporter des personnes hors d'un territoire occupé. À cet égard, la détention administrative des prisonniers palestiniens dans des prisons israéliennes contrevient aux dispositions de cette IVe Convention. Devant la poursuite des pratiques illégales israéliennes, il lui demande d'agir pour imposer à ce pays le respect des conventions internationales, ce qui passe par une condamnation sans équivoque. Il lui demande également si la France compte mener une action urgente pour la libération des quatre Palestiniens cités, qui sont en danger de mort.

**REPONSE publiée au JO le : 09/04/2013**

Le 18 février dernier, la France a exprimé publiquement sa préoccupation s'agissant de la situation des prisonniers palestiniens en grève de la faim, notamment de ceux placés en détention administrative en Israël. Alors que l'état de santé de certains d'entre eux s'était très sérieusement dégradé, la France avait alors appelé les autorités israéliennes à être sensibles au risque d'une issue tragique et à prendre d'urgence les mesures appropriées. Depuis cette date, trois des quatre prisonniers palestiniens ont interrompu leur grève de la faim : Ayman Sharawna a été libéré par les autorités israéliennes en contrepartie d'un engagement de sa part à demeurer à Gaza pour une période d'au moins dix ans, tandis que Jafar Azzedine et Tareq Qa'adan ont suspendu leur grève de la faim suite à une décision judiciaire ayant décidé leur remise en liberté à l'issue de leur période de détention administrative. Seul Samer Issawi, dont la France continue à suivre le cas avec la plus grande attention, demeure actuellement en grève de la faim. S'agissant plus particulièrement du cas d'Arafat Jaradat, la France souhaite que toute la lumière soit faite sur les conditions de son décès, survenu le 23 février dernier. La France a déjà, à plusieurs reprises, tant à titre national qu'avec ses partenaires européens, appelé les autorités israéliennes au respect de leurs obligations internationales vis-à-vis des détenus palestiniens, notamment dans le domaine du droit international, des droits de l'Homme et du droit international humanitaire. Elle a rappelé que la détention administrative devait rester une mesure d'exception, d'une durée limitée, et s'effectuer dans le respect des garanties fondamentales, en particulier des droits de la défense du détenu et du droit à un procès équitable dans un délai raisonnable. La France continuera à évoquer régulièrement la situation des détenus palestiniens avec les autorités israéliennes au cours de contacts politiques ou diplomatiques et de rappeler son attachement à la mise en œuvre de l'accord entre autorités pénitentiaires et prisonniers conclu au mois de mai 2012.

## **Les familles des prisonniers jordaniens appellent à sauver leurs fils grévistes depuis deux mois**

**Ramallah – CPI - 01/07/2013 - 10:02**

Les familles de 5 captifs jordaniens grévistes de la faim depuis deux mois consécutifs ont appelé les fondations officielles et populaires à les soutenir, en particulier après la détérioration grave de l'état de santé du leader prisonnier, Abdullah Barghouthi, hier dimanche, et la possibilité de sa mort

surprenante à tout moment.

Les captifs jordaniens sont entrés, aujourd'hui, dans leur troisième mois de grève de la faim continue depuis le 2 mai 2013 dans les prisons de l'occupation israélienne pour protester contre leur arrestation continue et le mauvais traitement, au milieu d'un soutien populaire insuffisant et qui n'est plus au niveau de leurs sacrifices et souffrances.

Les cinq captifs jordaniens souffrent des conditions très difficiles et dures dans les prisons de l'occupation israélienne.

Il est à noter que les cinq captifs jordaniens ont été condamnés entre 10 ans et la perpétuité et la majorité d'entre eux sont des Palestiniens portant la nationalité jordanienne et habitaient en Jordanie, avant leur entrée en Palestine occupée pour effectuer des opérations contre les forces armées occupantes.

Juillet 2013

**Jean-Jacques CANDELIER**

*Député du Nord*

*(16<sup>ème</sup> Circonscription)*

*Vice-président de la Commission de la  
Défense Nationale et des Forces Armées*

**QUESTION ÉCRITE n° 894**

M. Jean-Jacques Candelier attire l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur la situation de prisonniers jordaniens.

Les familles de 5 captifs jordaniens grévistes de la faim depuis deux mois appellent les populations à les soutenir, en particulier après la détérioration grave de l'état de santé de Abdullah Barghouthi et de Muhamad El-Rimawi.

Les captifs jordaniens sont entrés dans leur troisième mois de grève de la faim dans les prisons de l'occupation israélienne pour protester contre leur arrestation et le mauvais traitement. Ils ont été condamnés entre 10 ans et la perpétuité et la majorité d'entre eux sont des Palestiniens portant la nationalité jordanienne et habitaient en Jordanie, avant leur entrée en Palestine occupée pour effectuer des opérations contre les forces armées occupantes.

Il lui demande ce qu'il compte faire face à cette situation révoltante.